

Tunis, le 03 Novembre 1987

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

Mon cher confrère,

Le Conseil de l'Ordre des médecins reprend sa correspondance avec les médecins après un silence indépendant de notre volonté dû:

- à l'informatisation du secrétariat
- à la mise à jour du listing (bien qu'un grand nombre de médecins ne nous ait pas encore fait parvenir leurs coordonnées).

ACTIVITES DU C.O.M.

Le Conseil de l'Ordre a été amené à défendre plusieurs confrères devant la justice: toutes les affaires traitées à ce sujet se sont soldées heureusement par un non lieu.

Nous espérons que dorénavant le Bureau se consacrerait à un travail plus conforme à sa vocation au service des confrères.

Durant cette année, nous avons toujours travaillé en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et les différents organismes médicaux au sein des commissions nationales.

Des difficultés sont apparues lors des travaux de ces commissions: madame le Ministre nous exprimé sa volonté à les surmonter.

Nous reprenons donc notre place au sein des dites commissions et nous espérons aborder prochainement la révision de la loi 58-38 relative à l'exercice de la médecine.

Le Conseil de l'Ordre s'est trouvé confronté à certains problèmes avec les médias. Des contacts avec les responsables de l'information nous ont permis d'aplanir la majorité des malentendus; toutefois un dossier télévisé considéré diffamatoire à l'encontre du corps médical pour atteinte à l'honneur et à la probité, a été l'objet d'une protestation auprès des autorités concernées.

DE LA DEONTOLOGIE

Des confrères ayant enfreint l'arti-le 11 du code de déontologie ont été rappelés à l'ordre en ce qui concerne leur relation avec les médias.

-----)

Certains médecins ont été mis en cause pour leur - 2 - laxisme dans la délivrance de certificats médicaux, pour des abus d'honoraires, pour les conditions déplorables de l'accueil et la prestation des soins, aussi bien dans les formations hospitalières que dans les cabinets privés; s'il est exagéré de rapporter à toute la profession les abus de quelques uns, l'opinion publique a vite fait d'assimiler les torts à toute la profession; et si le C.O.M. a toujours ramené les cas à leur juste proportion, le médecin doit veiller à ce que la profession reste exemplaire et veiller en permanence à l'intérêt du patient et de la communauté.

NOTRE IMAGE DE MARQUE NE DEPEND QUE DE NOUS.

LISTE ET COTISATIONS

Conformément à l'article 14, chapitre 1er du décret 58-38, le Tableau de l'Ordre des Médecins sera publié sur le Journal Officiel au courant du mois de Janvier 1988.

Par conséquent, nous faisons appel à tous les confrères pour régulariser leur situation en:

- fournissant (même par téléphone) leur mode d'exercice et leurs adresses;
- payant leurs cotisations des années 1985, 86 et 87 avant le 31 DECEMBRE 1987, (une amnistie ayant été décidée pour les années précédentes).

Seul le Tableau de l'Ordre publié au Journal Officiel Tunisien sera pris en considération par l'administration et les organismes de sécurité sociale et d'assurances.
N.B./Les confrères peuvent payer leurs cotisations par chèque barré libellé au nom du Conseil de l'Ordre et adressé au 18, rue de Russie, 1000-TUNIS.

ACTIVITES PREVUES

- Réforme de la loi de Mars 58: ce projet sera réadressé au Ministère de la Santé Publique en vue de l'actualiser et d'adapter les structures du C.O.M. à l'évolution de la médecine en Tunisie.
- Etude avec les différents organismes professionnels de la couverture sociale du médecin.
- Une commission nationale sera mise sur pied pour l'étude de l'adéquation "Formation/Emploi" et la résorption du chômage des méde-ins.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil de l'Ordre des Médecins a contribué à la Journée d'études organisée par l'Association Générale des Médecins.
- Participation du C.O.M. à la Table Ronde traitant de "la responsabilité médicale", lors des XVIIèmes Journées d'Octobre organisées par la Société Tunisienne des Sciences Médicales.
- Elections au sein de l'Union des Médecins Arabes, des Docteurs
 - + Aziz EL MATERI: Secrétaire Général Adjoint,
 - + Ridha MAJERI: Trésorier.

Confraternellement,
Pour le C.O.M.
Le Chargé de l'Information,
Docteur Fathi TEBOURBI